PORTFOLIO

Qu'est-ce qu'un Portfolio européen des langues ?

Il s'agit d'un document dans lequel toute personne qui apprend ou a appris une langue - que ce soit à l'école ou en dehors - peut consigner ses **connaissances linguistiques** et ses **expériences culturelles,** ce qui peut l'inciter à réfléchir sur son apprentissage.

Toute compétence (compréhension de l'oral et de l'écrit, production écrite, expression orale et interaction orale) est valorisée,

qu'elle ait été acquise à **l'intérieur ou à l'extérieur du système d'éducation formelle.**

Le **Portfolio européen des langues** est un document **personnel**, il est la propriété de l'apprenant. En aucun cas il ne peut être sujet à une évaluation.

Comment se présente-t-il ?

Le **Portfolio** contient un « **passeport de langues** » que son détenteur met régulièrement à jour. Une grille lui permet de **définir ses compétences linguistiques** (consultez notre fiche **« Grille pour pour l'autoévaluation du Cadre Commun de Références pour les Langues »**) **selon des critères reconnus** dans tous les pays européens et de compléter ainsi les traditionnels certificats scolaires.

Le document fournit aussi une «**biographie langagière** » détaillée englobant toutes les e**xpériences faites dans les diverses langues** et qui est destinée à orienter l'apprenant dans la **planification et l'évaluation de son apprentissage.**

Un « **dossier** » rassemblant des travaux personnels attestant des **performances atteintes** complète le tout.

Une fonction pédagogique et une fonction de documentation et de présentation.

Cet outil peut aider à **accroître la motivation** des apprenants à apprendre d'autres langues, a**méliorer leurs compétences**, faire de **nouvelles expériences interculturelles**.

Il entraîne et aide les apprenants à :

- **réfléchir à leurs objectifs, à leurs manières d'apprendre dans les langues vivantes**
- **planifier leur apprentissage,**
- **apprendre de façon autonome.**

Le Portfolio européen des langues vise aussi à documenter sur les capacités langagières et culturelles d'un apprenant (à consulter, par exemple, lorsqu'ils passent à un niveau supérieur d'apprentissage ou cherchent un emploi dans leur pays ou à l'étranger).

Différents modèles de **Portfolio** sont élaborés dans les pays membres du Conseil de l'Europe. Tous doivent respecter les règles établis et obtenir l'accréditation du Comité de Validation du Conseil de l'Europe. Vous trouverez les modèles validés sur le site du Conseil de l'Europe (http://www.coe.int/T/DG4/Portfolio/?L=F&M=/main_pages/portfoliosf.html).

En France, nous disposons de cinq modèles de portfolios validés, conçus en fonction de l'âge des apprenants. Ces différents modèles sont disponibles au CAREL. Il s'agit de :

- *Mon premier Portfolio européen des langues – 6 à 10 ans* - édition 2010, Didier (cote : 407 POR)
- *Mon premier Portfolio cahier + livret maître* -ancienne version -, édition 2001, Didier (cote: 407 POR)
- *Portfolio européen collège cahier + passeport,* édition 2003, Didier (cote : 407 POR)
- *Portfolio européen des langues 15 ans et plus cahier + passeport*, édition 2008, Didier (cote 407 POR).

Vous trouverez aussi le *Portfolio européen pour les enseignants en formation initiale*, édition 2007, Centre européen pour les langues vivantes (cote 407 POR). Ce portfolio s'adresse aussi bien aux professeurs de langues qu'aux professeurs des écoles.

Enfin, le site du Conseil de l'Europe vous propose une version numérique (http://www.coe.int/T/DG4/Portfolio/?L=F&M=/main_pages/welcomef.html).